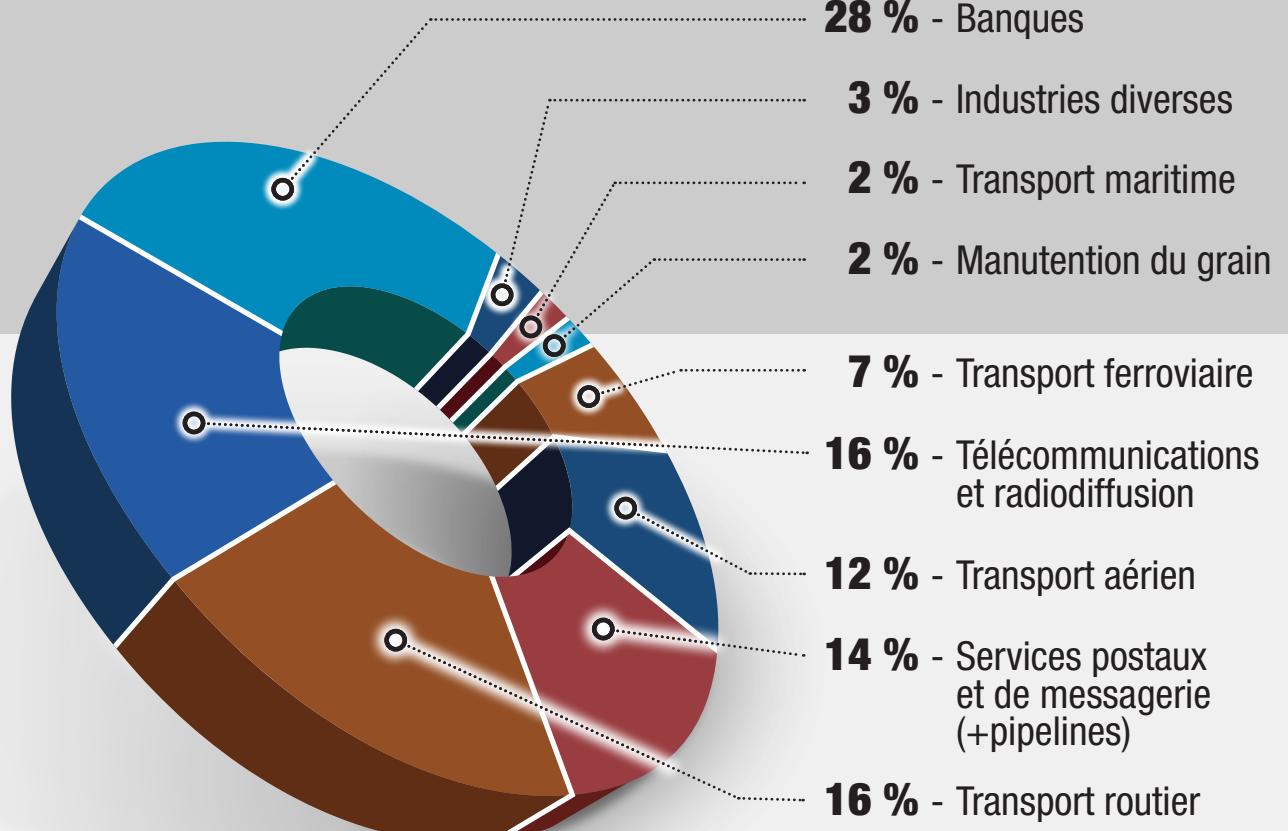


INDUSTRIES SOUS RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

- ▶ **Transport interprovincial et international**
 - aérien (y compris les administrations aéroportuaires)
 - ferroviaire (y compris VIA Rail)
 - routier
 - maritime (y compris les ports)
 - pipelines
- ▶ **Télécommunications et radiodiffusion**
(y compris la Société Radio-Canada)
- ▶ **Banques**
- ▶ **Services postaux et de messagerie**
(y compris Postes Canada)
- ▶ **Manutention du grain**
- ▶ **Industries diverses**
(comme l'extraction d'uranium, les musées du gouvernement fédéral et l'exploration pétrolière et gazière dans les territoires)
- ▶ **Les conseils de bande des Premières Nations et gouvernements autochtones autonomes**
(certaines activités)

Les industries sous réglementation fédérale incluent les sociétés d'État. La part estimée des employés relevant de la compétence fédérale ne comprend pas la fonction publique fédérale ni les employés des conseils de bande des Premières Nations et gouvernements autochtones autonomes. La catégorisation des industries correspond à celle utilisée dans l'Enquête sur les milieux de travail de compétence fédérale.

Part estimée des employés relevant de la compétence fédérale par industrie



Source: Statistique Canada, Enquête sur les milieux de travail de compétence fédérale, 2015

